

22/09/2021

# Conditions Générales de Vente

## Désignation

La société Anglo Institute désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au .7 rue Joseph Campion 22700 Saint Quay Perros.

Anglo Institute met en place et dispense des formations inter et intra entreprises, à Saint Quay Perros, et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la société Anglo Institute
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

## Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société Anglo Institute pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

**Toute formation réalisée dans le cadre du CPF, sera régie par les conditions générales de vente définies par la Caisse des dépôts et de consignation.**

## Devis et attestation

Pour chaque formation, la société Anglo Institute s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre la société Anglo Institute, l'OPCO ou le client.

À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement peuvent lui être fournies.

## Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes et ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à réception de la facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

## Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription.

De la date du premier contact au démarrage effectif de la formation, Anglo Institute s'engage à respecter un délai de 15 jours maximum. Ce délai sera néanmoins subordonné à la réactivité du client et des stagiaires pressentis.

## Anglo Institute

7 rue Joseph Campion  
22700 Saint Quay Perros  
Email: [contact@angloinstitute.com](mailto:contact@angloinstitute.com)  
Tel: 0962006045

**Anglo INSTITUTE**  
Language Solutions

### Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 2 jours ouvrés avant le jour et l'heure du début de la formation. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse [contact@angloinstitute.com](mailto:contact@angloinstitute.com) ou directement au professeur, qui avisera Anglo Institute.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la société Anglo Institute ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

### Dédommagement, réparation ou dédit

En cas d'annulation par le bénéficiaire avant le début de la formation, celui-ci s'engage à rembourser le montant des frais déjà engagés tel qu'achat de livres, location d'une salle de formation, etc.

En cas d'arrêt du stagiaire au cours de sa formation, le bénéficiaire s'engage à payer au prorata le montant des heures déjà réalisées

### Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

### Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

### Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société Anglo Institute sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

La société Anglo Institute s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

### Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société Anglo Institute et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant le tribunal de Saint Briec.

### Médiation des litiges de la consommation

Conformément aux articles L611-1 à L611-3 et R612-1 à R616-22 du code de la consommation tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation, en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose un professionnel, dès lors que le litige lié à la consommation n'a pu être réglé amiablement et directement avec le professionnel.

## Anglo Institute

7 rue Joseph Campion  
22700 Saint Quay Perros  
Email: [contact@angloinstitute.com](mailto:contact@angloinstitute.com)  
Tel: 0962006045



A cet effet, le professionnel garantit au consommateur le recours effectif à un dispositif de médiation de la consommation.

L'entité de médiation de la consommation désignée par le professionnel est :

l'Association AMBO qui peut être saisie:

- soit par courrier postal à l'adresse suivante :  
AMBO 12, rue Colbert B 37 -56100 LORIENT
- soit par voie électronique en remplissant le formulaire dédié sur le site de AMBO:  
<https://www.ambo.bzh/mediation-consommation/>